



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS RÉSERVÉ (LOI SAUVADET) DE PROFESSEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
B) Le jury	3
II. Le déroulement de ce concours réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve d'admissibilité sur dossier.....	4
C) L'entretien sans support	4
III. Les statistiques	5
A) Pour la discipline d'enseignement « histoire des arts »	5
B) Pour la discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques »	5
C) Pour la discipline d'enseignement « sculpture, installation »	6
D) Pour la discipline d'enseignement « cinéma, vidéo »	6
E) Pour la discipline d'enseignement « photographie ».....	6
F) Pour la discipline d'enseignement « infographie et création multimédia ».....	7
G) Pour la discipline d'enseignement « espaces sonores, musicaux et chorégraphiques » ...	7
H) Pour la discipline d'enseignement « design d'espace, scénographie ».....	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission

A) Le rappel des épreuves

L'article 5 de l'arrêté du 26 juin 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art indique que « *l'épreuve obligatoire d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier du candidat.*

À cet effet, chaque candidat fournit, au moment de son inscription, un curriculum vitae, une présentation écrite de son expérience antérieure et une présentation de ses œuvres, travaux ou recherches personnels ainsi qu'une note détaillée, de 10 pages dactylographiées au maximum, sur la pratique et sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art. Coefficient : 3. »

L'article 6 de l'arrêté mentionné ci-dessus indique que « *l'épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes, qui comprend un exposé du candidat sur sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art, et pendant lequel est appréciée sa motivation et son aptitude à exercer les fonctions normalement dévolues aux professeurs des écoles nationales supérieures d'art, ainsi que des questions sur la note que le candidat a présenté à l'épreuve d'admissibilité.*

Durée de l'épreuve : 30 minutes dont 10 minutes au plus pour l'exposé du candidat ; coefficient 3. »

L'article 7 de cet arrêté précise que « *nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves ou s'il a obtenu, à l'une de ces épreuves, une note inférieure à 5 sur 20. »*

B) Le jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Florence TOUCHANT, attachée d'administration hors classe, adjointe au sous-directeur du service de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de la création artistique

Membres de ce jury :

- Monsieur Olivier GOURVIL, professeur en peinture, école supérieure d'art et de design de Grenoble-Valence ;

- Madame Isabelle LÉVENEZ, professeure de vidéo, école supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans ;

- Monsieur Thierry MOUILLÉ, professeur de pratiques pluridimensionnelles, école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy.

- Monsieur Tristan TREMEAU, professeur d'histoire et des théories des arts, école supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans ;

- Madame Antonella TUFANO, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;

- Monsieur Xavier ZIMMERMANN, professeur de photographie, école européenne supérieure de l'image d'Angoulême-Poitiers.

II. Le déroulement de ce concours réservé

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 20 octobre au 24 novembre 2015
Réunion d'admissibilité	Le 23 mars 2016
Dates des épreuves orales	Les 16 et 17 juin 2016
Réunion d'admission	Le 17 juin 2016

B) L'épreuve d'admissibilité sur dossier

Le jury a donc examiné 17 dossiers avec le plus grand soin en s'attachant à l'ensemble des pièces communiquées.

Le jury s'est réuni en formation plénière, compte-tenu du petit nombre de dossiers et n'a pas souhaité fonctionner en sous-jurys.

Si quelques dossiers étaient très bien présentés et permettaient d'évaluer sans difficultés les travaux du candidat et de sa réflexion sur la pédagogie, en revanche, le jury a constaté que trop de dossiers étaient peu détaillés voire insuffisamment renseignés (faiblesse de la note pédagogique qui pourtant, dans la mesure où ces candidats exercent déjà des missions d'enseignement aurait dû être précise et documentée, dossiers de travaux personnels parfois trop sommaires...) pour permettre de considérer que ces candidats remplissaient les conditions pour exercer les missions d'un enseignant d'école nationale d'art.

Cela nous a conduit à ne retenir que 11 candidats pour l'épreuve d'admission.

Ce choix a été difficile mais chaque membre du jury avait conscience des enjeux que représente le recrutement de fonctionnaires de l'État au sein des écoles nationales supérieures d'art.

C) L'entretien sans support

Celle-ci s'est déroulée sur 1 jour et demi.

Les candidats ont fait preuve d'engagement et de motivation.

Pour l'essentiel, ils ont, au cours de leur exposé et lors des réponses aux questions posées, fait la preuve d'une implication réelle dans le cadre de leurs fonctions actuelles et d'une capacité à prendre du recul et à analyser leur pédagogie avec pertinence.

Ils ont aussi pour certains montré à travers leur positionnement artistique et analytique des capacités d'ouverture intéressantes pour leur établissement, en particulier en matière de recherche.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts au total à cette session : 18. Ils sont répartis de la manière suivante :

- discipline d'enseignement « histoire des arts » : 1 poste,
- discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques » : 2 postes,
- discipline d'enseignement « sculpture, installation » : 4 postes,
- discipline d'enseignement « cinéma, vidéo » : 1 poste,
- discipline d'enseignement « photographie » : 4 postes,
- discipline d'enseignement « infographie et création multimédia » : 3 postes,
- discipline d'enseignement « espaces sonores, musicaux et chorégraphiques » : 1 poste,
- discipline d'enseignement « design d'espace, scénographie » : 2 postes.

A) Pour la discipline d'enseignement « histoire des arts »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	7	1	1	0	0	0
Total	7	1	1	0	0	0

B) Pour la discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1	1	1
Femmes	3	1	1	0	0	0
Total	6	2	2	1	1	1

C) Pour la discipline d'enseignement « sculpture, installation »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	1	1	1	1
Femmes	3	2	2	2	2	1
Total	5	4	3	3	3	2

D) Pour la discipline d'enseignement « cinéma, vidéo »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	1	1	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	1	1	1	1

E) Pour la discipline d'enseignement « photographie »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	3	3	1	1	1
Femmes	2	1	1	0	0	0
Total	5	4	4	1	1	1

F) Pour la discipline d'enseignement « infographie et création multimédia »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	3	3	2	2	2
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	5	3	3	2	2	2

G) Pour la discipline d'enseignement « espaces sonores, musicaux et chorégraphiques »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	0	0	0	0	0
Femmes	2	1	1	1	1	1
Total	3	1	1	1	1	1

H) Pour la discipline d'enseignement « design d'espace, scénographie »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	3	2	2	2	2	2
Total	3	2	2	2	2	2

Le jury tient à remercier le pôle recrutements et parcours professionnels pour l'efficacité de son organisation.

Je tiens également, en tant que présidente du jury, à remercier les membres du jury pour leur investissement et la qualité des débats qui se sont déroulés.

Madame Florence TOUCHANT
Présidente du jury